

classes se trouvait à l'évidence au niveau national, c'était en réalité tordre le cou aux comités de grève que l'on disait souhaiter à la base : à quoi bon des comités de grève isolés usine par usine si l'essentiel — ce qui se passe à l'échelle nationale, les négociations centrales — leur échappe ?

Si les directions syndicales gardent la possibilité de manipuler à leur gré les revendications ? (par exemple d'abandonner au plus fort de la lutte une revendication comme l'échelle mobile des salaires).

Dès Mai 68, le fond de la position des dirigeants cégétistes est clair : ils sont pour des comités de grève dans la mesure seulement où les directions syndicales gardent pour les problèmes essentiels l'initiative et la conduite des opérations.

Depuis leur position s'est « précisée », au moins dans la pratique : chaque fois qu'ils ont été confrontés à des tentatives d'organisation réellement démocratique d'une grève, ils ont tout fait pour les étouffer.

Ainsi essayèrent-ils, sans succès, de liquider le comité de grève qui s'était formé au département 77 lors de la grève Renault de mai 71.

Ainsi n'ont-ils pas hésité à désavouer publiquement en pleine grève, les décisions prises par le comité de grève de Vélosorex-Mâcon en février 72.

Ainsi lors de la grève de la SCPC à Clermont, l'UL-CGT, désavouée par le comité de grève, refusa de s'incliner et demanda aux grévistes de lui écrire directement au cas où ils voudraient arrêter la grève, mais n'oseraient pas le dire !...

Ainsi... on pourrait accumuler les exemples ! Malheureusement la fraction PCF dans la CGT a rarement mis noir sur blanc ses positions actuelles en la matière.

Le texte de la commission exécutive de septembre 71 intitulé « Pour une action syndicale responsable et efficace », qui a guidé l'action de la CGT depuis lors, ne comporte pas un mot sur les comités de grève, si ce n'est des mises en garde indirectes qui sont des condamnations implicites de l'organisation démocratique des luttes. Il insiste lourdement sur la nécessité pour les sections de faire connaître et admettre les positions confédérales, et, à l'inverse de se méfier au maximum de la volonté de lutte dont pourrait faire preuve la masse des travailleurs :

*« Les principes éprouvés dont s'inspire notre conception du syndicalisme nous interdisent de nous soumettre sans discernement à n'importe quel courant, sous prétexte qu'il est véhiculé par la base. Nous savons d'expérience qu'il peut avoir pour origine les idées de l'adversaire de classe ou simplement être né de l'inexpérience, de l'illusion ou de l'impatience ».*